



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 77304

Texte de la question

M. Jean Grellier rappelle à M. le ministre chargé de l'industrie qu'il avait annoncé le 26 novembre 2009 la mise en place d'une prime de l'ordre de 400 euros pour l'achat d'un vélo ou d'un scooter électrique dans le but de stimuler le marché et d'aider les deux-roues électriques. Certaines collectivités, dont la région Poitou-Charentes, ont d'ores et déjà mis en place des dispositifs d'incitation. À ce jour, il semblerait que l'État ne participe pas à cette stimulation du marché en ligne directe avec les impératifs du Grenelle de l'environnement et surtout les attentes de nos concitoyens. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les modalités concrètes tant en termes d'enveloppe globale qu'en termes de calendrier ; il serait regrettable que de telles actions concrètes soient à la charge exclusive des collectivités, sans soutien substantiel de l'État.

Texte de la réponse

Le marché du deux-roues électrique, encore embryonnaire en France, présente un potentiel de développement important, car ce mode de déplacement devrait contribuer à réduire à la fois les émissions de CO2 et de polluants et les nuisances sonores dans les centres-villes. Il offre aux industriels implantés en France, notamment Peugeot motocycles et Matra, des perspectives de développement basées sur des offres innovantes et de qualité. Les ventes de scooters électriques sont estimées à moins de 2 000 unités en 2008 en France, alors qu'elles sont de plusieurs millions en Asie, notamment en raison de l'interdiction de l'utilisation de scooters à moteur thermique dans une cinquantaine de grandes villes en Chine. Toutefois, les performances des scooters vendus en Asie sont considérées comme inadaptées aux attentes des consommateurs européens, que ce soit en termes d'autonomie ou de vitesse. Leur vente sur le marché français pourrait même avoir un impact négatif, mettant en péril l'avenir de ce mode de déplacement respectueux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle, lors des 22e rencontres nationales du transport public, organisées par le Groupement des autorités responsables de transport à Nice en novembre 2009, Christian Estrosi, alors ministre chargé de l'industrie a proposé de mener une réflexion afin d'étudier l'opportunité d'une prime pour l'achat d'un deux-roues électrique, par exemple sur le modèle du bonus-malus écologique pour les véhicules particuliers et sous condition de critères techniques. À ce jour, cette proposition n'a pas fait l'objet d'arbitrage interministériel qui, si son principe était effectivement retenu, en définirait les modalités (montant, calendrier, conditions).

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77304

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4626

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 249